

Ma thèse en 180 secondes

A photograph of a conference stage. A speaker is standing on the stage, which is lit with blue and white lights. A large screen is visible behind the speaker. The audience is seated in the foreground, looking towards the stage. The text 'Ma thèse en 180 secondes' is overlaid on the top half of the image.

Modalités d'inscription et
d'organisation

Contenu

1) Modalités d'intégration à la compétition MT180	3
1.1) Demande de mise en place d'une finale nationale	3
1.2) Demande d'intégration à la finale internationale	5
2) Modalités d'organisation du concours MT180.....	7
Article 1 : Esprit du concours et objectifs.....	7
Article 2 : Engagements des institutions organisatrices du concours.....	7
Article 3 : Critères d'admissibilité des jeunes chercheurs participants, à tous les niveaux de la compétition	8
Nationalité.....	9
Cotutelle	9
Indisponibilité.....	9
Cas des doctorants libres.....	10
Participants à la finale internationale	10
Cas d'exclusion	10
Article 4 : Règles et contraintes techniques de MT180.....	10
Article 5 - Feuille d'évaluation du jury.....	15

1) Modalités d'intégration à la compétition MT180

Date de la demande :

Institution organisatrice :

Territoire représenté :

Intégration demandée en tant que :

- Territoire participant (1.1)
- Territoire organisateur (1.1)

1.1) Demande de mise en place d'une finale nationale

Nombre d'universités impliquées :

Nombre de doctorants participants :

- dans les universités :
- à la finale nationale :

Dialogue avec le public : (indiquer en quoi la finale nationale organisée sur votre territoire constitue une occasion de dialogue entre le public et les doctorants, dans le cadre d'une activité organisée en français)

Nombre de doctorants francophones : (estimation du vivier de doctorant sur votre territoire)

Autres éléments à fournir :

- Déclaration d'approbation et d'engagement (document ci-dessous)
- Lettre de demande officielle adressée au Comité international MT180 (c.international.mt180@gmail.com)
- Tous les éléments relatifs à la communication autour du concours
- Revue de presse (le cas échéant)
- Photos de l'évènement (le cas échéant)

Déclaration d'approbation et d'engagement

Logo de l'institution ou des institutions organisatrices

Logo du concours dans le territoire concerné

Date

Attestation de participation

..... [Nom de l'institution organisatrice de MT180], institution organisatrice du concours Ma thèse en 180 secondes..... [Nom du pays], approuve les règlements du concours tels que détaillés dans le document « Concours Ma thèse en 180 secondes – MT 180 Règlements internationaux » et ses annexes.

..... [Nom de l'institution organisatrice de MT180] s'engage à respecter les règlements, les critères et modalités d'organisation du concours Ma thèse en 180 secondes tels qu'ils sont décrits dans le document « Cahier des critères et modalités d'organisation du concours MT180 » dans la mise en place de l'évènement sur son territoire.

..... [Nom de l'institution organisatrice de MT180] s'engage par ailleurs à effectuer les tâches qui lui incombent en tant que territoire participant du concours Ma thèse en 180 secondes.

Nom de la personne responsable

Titre

1.2) Demande d'intégration à la finale internationale

Renseignements sur la finale nationale organisée l'année précédant l'année de la finale internationale faisant l'objet de la demande

Nombre d'universités impliquées :

Date de la finale nationale :

Nombre de doctorants participants :

- dans les universités :
- à la finale nationale :

Nombre de personnes dans le public :

- dans les universités (si les chiffres sont connus) :
- à la finale nationale :

Actions de communications :

Retombées de l'évènement : (sociales, médiatiques, sur la recherche et l'enseignement supérieur)

Dialogue avec le public : (indiquer en quoi la finale nationale organisée sur votre territoire constitue une occasion de dialogue entre le public et les doctorants, dans le cadre d'une activité organisée en français)

Nombre de doctorants francophones : (estimation du vivier de doctorant sur votre territoire)

Autre éléments à fournir :

- Déclaration d'approbation et d'engagement (document ci-dessous)
- Lettre de demande officielle adressée au Comité international MT180 (c.international.mt180@gmail.com)
- Tous les éléments relatifs à la communication autour du concours
- Revue de presse (le cas échéant)
- Photos de l'évènement (le cas échéant)

Pour toutes informations relatives au calendrier et comité international, consulter le site internet : mt180.international

Déclaration d'approbation et d'engagement

Logo de l'institution ou des institutions organisatrices

Logo du concours dans le territoire concerné

Date

Attestation de participation et d'organisation

..... [Nom de l'institution organisatrice de MT180], institution organisatrice du concours Ma thèse en 180 secondes..... [Nom du pays], approuve les règlements du concours tels que détaillés dans le document « Concours Ma thèse en 180 secondes – MT 180 Règlements internationaux » et ses annexes.

..... [Nom de l'institution organisatrice de MT180] s'engage à respecter les règlements, les critères et modalités d'organisation du concours Ma thèse en 180 secondes tels qu'ils sont décrits dans le document « Cahier des critères et modalités d'organisation du concours MT180 » dans la mise en place de l'évènement sur son territoire.

..... [Nom de l'institution organisatrice de MT180] s'engage par ailleurs à effectuer les tâches qui lui incombent en tant que territoire organisateur du concours Ma thèse en 180 secondes et membre du comité international.

Nom de la personne responsable
Titre

2) Modalités d'organisation du concours MT180

Article 1 : Esprit du concours et objectifs

Si l'évènement se déroule dans une ambiance conviviale et décontractée, les présentations de MT180 rencontrent les plus hautes normes de qualité, tant sur l'aspect scientifique qu'en termes de vulgarisation et de communication avec le grand public.

À travers l'organisation de cette compétition destinée au grand public francophone, les institutions participantes atteignent les trois objectifs suivants :

- permettre aux jeunes chercheurs de toutes les disciplines d'acquérir et démontrer de solides compétences transversales en vulgarisation et en communication, et ainsi de contribuer à l'établissement d'une génération de chercheurs qui seront aussi des acteurs au sein de la société, capables d'établir des liens avec les citoyens, les enseignants, les décideurs, les entreprises ou encore le jeune public;
- soutenir les jeunes chercheurs dans leur travail et dans la mise en valeur de leur recherche;
- établir des relations durables entre les doctorants, dès le début de leur carrière, au-delà des frontières et dans toute la Francophonie.

Article 2 : Engagements des institutions organisatrices du concours

Les institutions qui organisent ou souhaitent organiser MT180 sur leur territoire s'engagent à respecter l'esprit de MT180 ainsi que les critères d'admissibilité des candidats et les règles de la compétition, détaillés dans les règlements internationaux, quel que soit le niveau de la compétition (régional, national ou international).

Elles s'engagent également à :

- organiser le concours dans un lieu public et populaire, facile d'accès et permettant l'accueil du grand public;
- ne percevoir aucun frais d'inscription, ni de droit d'entrée;
- fournir les éléments logistiques permettant le déroulement optimal de la compétition;
- fournir un accès Internet gratuit et sans fil à tous les participants et minimalement aux journalistes et membres des délégations du comité international (dans le cas d'une finale internationale)
- permettre aux participants de se rencontrer, d'échanger et dans la mesure du possible de « réseauter » avec des membres de la communauté de recherche en organisant des activités de rencontres et d'échanges, en parallèle à la compétition;
- utiliser le nom Ma thèse en 180 secondes et la mention « MT180 »;

- organiser un vote du public;
- composer un jury d'experts pour sélectionner les lauréats;
- assurer la promotion du concours dans le respect des règles de communication fixées.
- s'assurer que les présentations des candidats respectent les règles d'équité (traiter chaque individu, chaque groupe de façon juste, en tenant compte de leurs caractéristiques particulières afin de les placer sur un plan d'égalité), de diversité (sexe, race, physique, religion et croyances, valeurs, âge, éducation, etc.) et d'inclusion (mettre en place un environnement respectueux de la diversité qui intègre pleinement tout individu).

Il relève de la responsabilité des institutions organisatrices de MT180 de valider l'admissibilité des étudiants qui souhaitent participer au concours.

Les institutions organisatrices de MT180 s'engagent à faire parvenir au comité organisateur de la finale internationale, dès la fin de la compétition nationale, les documents suivants :

- la photocopie de la carte d'étudiant valide de l'institution d'attache du lauréat;
- le justificatif d'inscription du lauréat au doctorat, au cours des douze mois précédant la finale internationale, dans l'université qu'il représente.

Les institutions organisatrices de la finale internationale MT180 profiteront de l'occasion qui leur est offerte pour présenter un panorama de l'enseignement supérieur et de la recherche sur leur territoire et faciliteront, le cas échéant, les demandes de rencontres entre les représentants du Comité international et les organismes de recherche et de valorisation nationaux.

Article 3 : Critères d'admissibilité des jeunes chercheurs participants, à tous les niveaux de la compétition

Les critères suivants s'appliquent à tous les candidats du concours MT180, qu'ils soient issus de territoires organisateurs ou participants.

Pour prendre part à MT180, quel que soit le niveau de la compétition (internationale, nationale, ou régionale), les participants doivent satisfaire aux conditions d'admissibilité suivantes :

- être inscrits ou avoir été inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur ou de recherche du territoire dans lequel il participe au concours (par exemple : inscription dans une université canadienne si le lauréat souhaite participer au concours organisé au Canada);
- être inscrits ou avoir été inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur ou de recherche dans un programme de doctorat recherche avec la rédaction d'une thèse (Ph.D.) ou avoir obtenu leur doctorat au cours des douze mois précédant la finale internationale;

- présenter un état d'avancement suffisant du projet de recherche doctoral;
- s'exprimer en français.

Pour prendre part à la finale internationale de MT180, les participants doivent satisfaire aux conditions d'admissibilité suivantes :

- être inscrit en doctorat ou avoir obtenu leur doctorat au cours des douze mois précédant la finale internationale dans une université du territoire représenté;
- représenter le territoire de l'institution dans laquelle ils sont inscrits (ou ont été inscrits) en doctorat;
- avoir participé à la finale nationale de MT180 du pays de l'institution dans laquelle ils sont inscrits pour effectuer leur doctorat et avoir été sélectionné pour participer à la finale internationale;
- ne pas avoir remporté de prix du jury ou du public lors d'une finale nationale de MT180 précédente;
- être disponible et présent à cette finale internationale et aux activités qui y sont reliées pour représenter le territoire où ils ont été sélectionnés.

Nationalité

Ce n'est donc pas la nationalité des doctorants qui est prise en compte pour leur participation à la finale internationale de MT180, mais bien le territoire de l'institution dans laquelle ils sont inscrits (ou ont été inscrits) pour effectuer leur doctorat.

Cotutelle

Les doctorants en cotutelle de thèse dans deux territoires organisant une finale MT180 nationale devront choisir le territoire dans lequel ils souhaitent participer au concours dès le début du processus d'inscription, s'y tenir jusqu'à la finale internationale, et ce dans le respect du calendrier du territoire dans lequel ils se présentent. Leur choix sera final et non modifiable. Les candidats devront avoir prévenu de leur participation au concours leurs directeurs de thèse et d'unité des différents pays concernés.

Indisponibilité

Dans le cas exceptionnel où un doctorant initialement sélectionné pour participer à la finale internationale se voyait dans l'impossibilité d'être présent (maladie, non obtention de visa, etc.), sa place pourrait être comblée par un autre doctorant issu du même territoire et ayant été récompensé lors de la finale nationale organisée sur son territoire (récipiendaire du 2e prix, du 3e prix ou du prix du public, le cas échéant). Dans ce cas, il revient à l'organisateur du concours sur le territoire concerné par ce désistement d'en informer le plus rapidement possible le comité international.

Cas des doctorants libres

Les doctorants issus de territoire où aucune finale n'est organisée sont ci-après désignés sous le terme de doctorants libres. Les doctorants libres n'ont pas la possibilité de participer à la compétition internationale. Il est néanmoins possible pour plusieurs pays de former un consortium afin de participer à la finale internationale (sous condition du respect des règlements).

Participants à la finale internationale

Lors de la finale internationale, les candidats des pays organisateurs, participants et invités participent.

Pour des raisons d'organisation, de communication et de qualité de l'évènement, le nombre de candidats en finale internationale est fixé à 20 selon la répartition suivante : 5 territoires organisateurs, 2 territoires participants et 13 territoires portés par l'AUF.

Cas d'exclusion

Le candidat se verra priver de sa place à concourir et de son prix éventuel :

- En cas de non-respect des critères d'admissibilité énoncés ci-dessus
- En cas de falsification de documents en vue de participer au concours
- En cas de plagiat de la présentation d'un autre candidat au concours MT180 (toutes finales confondues)

Article 4 : Règles et contraintes techniques de MT180

Les contraintes techniques décrites ci-dessous s'appliqueront à tous les doctorants participants, sans exception. Il incombe aux institutions organisatrices de MT180 de les mettre en œuvre.

❖ *Minutage :*

- les participants ont 180 secondes pour présenter leur projet de recherche de doctorat;
- un chronomètre effectue le décompte en partant de 180 secondes jusqu'à 0. Il doit être situé en face du candidat et visible si ce dernier le désire;
- gardien du temps :
 - une personne gardienne du temps est placée de manière à être visible par le candidat sans le perturber;
 - quand le participant est prêt à commencer sa présentation, il l'indique au gardien du temps par un signe très clair, convenu d'avance;
 - le démarrage du chronomètre est ensuite marqué par un signal fort : le participant peut alors commencer sa présentation;
- s'il le souhaite, le candidat pourra être averti quand il ne reste que 30 secondes avant la fin du chronomètre par un signal visuel significatif;

- un signal sonore très fort (par exemple un klaxon) retentit quand les 180 secondes sont écoulées (aucune seconde de tolérance ne sera accordée);
- si le participant n'a pas terminé sa présentation à la fin des 180 secondes, il peut soit décider de continuer sa prestation et par là même se disqualifier pour la compétition, soit décider de ne pas terminer sa présentation et donc être toujours admissible à la compétition.

❖ *Gestion des interruptions :*

- en aucun cas, le chronomètre ne peut être remis à zéro (même si le participant a un trou de mémoire, s'il s'aperçoit qu'il a fait une erreur ou s'il estime qu'il n'était pas prêt), sauf en cas d'incident technique majeur;
- si un incident technique majeur se présente (par exemple, un micro ne fonctionne pas, une diapositive ne s'affiche pas, le chronomètre ne démarre pas, le signal sonore de départ ne se déclenche pas), c'est l'animateur (sous l'autorité du coordonnateur du concours) qui doit interrompre la compétition et le participant est autorisé à recommencer sa prestation, une fois l'incident réglé;
- le participant n'est pas autorisé à interrompre lui-même sa présentation.

❖ *Présentation orale :*

- la présentation orale doit se faire en français;
- aucun accessoire, autre que des feuilles de notes, ne sera autorisé : pas de pointeur laser, pas d'accessoires vestimentaires utilisés spécifiquement pour la présentation, etc.;
- le candidat a le droit d'interagir avec le public, en lui posant des questions, s'il le souhaite;
- selon le matériel disponible dans le lieu où se déroule la finale, le candidat utilisera le matériel proposé : micro (cravate, casque, bâtons, sur pied), lutrin ou pupitre, etc.;
- l'institution organisatrice de MT180 préviendra les candidats du matériel mis à leur disposition au minimum deux semaines avant la compétition. Les candidats devront, le cas échéant, faire part de leurs préférences à l'institution organisatrice dans les délais que celle-ci aura indiqués.

❖ *Support visuel :*

- les candidats peuvent accompagner leur présentation d'un visuel. Ce n'est pas obligatoire, mais fortement conseillé. Ils n'ont droit qu'à une seule diapositive, non animée, pour illustrer leurs propos. Celle-ci sera projetée sur un grand écran, en arrière de la scène;
- aucun support audio ou vidéo ne sera autorisé;
- les textes figurant sur la diapositive doivent être en français;

- les candidats devront s'assurer que les images utilisées sont libres de droits ou s'assurer d'avoir l'autorisation des auteurs des images pour l'utilisation dans le cadre de ce concours;
- les noms et prénom du doctorant participant et le logo de son université ne devront pas apparaître sur le visuel;
- le visuel devra respecter le format, la taille et la définition demandés par l'institution organisatrice de la compétition ; les candidats respecteront les délais d'envoi de la diapositive;
- des corrections mineures pourront être apportées à ce visuel au cours de la réunion de préparation (le jour ou la veille de la finale);
- le titre de la présentation inscrit sur le visuel peut différer de celui de la thèse menée par le doctorant de façon à ce qu'il puisse vulgariser son sujet. Le titre complet et non vulgarisé de la thèse sera affiché sur une diapositive de présentation (préparée par l'institution organisatrice du concours) avec le prénom et le nom du candidat. Ce titre non vulgarisé sera également annoncé par l'animateur de la compétition avant chaque prestation.

❖ **Projection :**

L'institution organisatrice de MT180 préviendra les candidats du format, de la taille et de la définition nécessaires pour leur visuel. Les candidats devront faire parvenir leur visuel à l'institution organisatrice dans les délais que celle-ci aura indiqués.

Tous les visuels seront intégrés dans un seul document qui sera projeté lors du concours. Il incombe à l'institution organisatrice de préparer ce document.

❖ **Critères d'évaluation :**

Les membres du jury évalueront les présentations données par les doctorants selon trois grands critères :

Talent d'orateur et implication

À titre d'exemple :

- le participant a-t-il démontré des qualités d'orateur (rhétorique et éloquence) : voix claire et assurée, rythme, fluidité gestuelle, présence sur scène, etc.
- le participant a-t-il transmis sa passion pour son sujet d'étude?
- le participant a-t-il suscité la curiosité du public pour son sujet?
- le participant a-t-il fait part d'intérêt personnel ou éventuellement de liens avec la société?

Vulgarisation

À titre d'exemple :

- le participant a-t-il expliqué les concepts ou les idées dans un langage accessible?

- le participant a-t-il utilisé les figures de style, des exemples pertinents ou l'humour pour illustrer son propos?

La structuration de l'exposé

À titre d'exemple :

- la structure de l'exposé et l'enchaînement des idées ont-ils facilité la compréhension du sujet?
- le participant a-t-il expliqué clairement les recherches qu'il mène?
- équilibre entre les différentes parties (introduction, développement, conclusion) de l'exposé.

Coup de cœur

Point particulièrement exceptionnel laissé à la libre discrétion du membre du jury. Il peut notamment s'agir ici de souligner l'originalité de la présentation du candidat.

Ces critères pourront être rappelés dans une feuille d'évaluation qui sera remise à chaque membre du jury le jour de la compétition (voir Article 5).

❖ Jury :

Les prestations des doctorants participants devront être évaluées par un jury d'experts, et ce, quel que soit le niveau de la compétition (internationale, nationale ou régionale). Pour composer le jury, les institutions organisatrices tiendront compte des points suivants:

- essayer de constituer un jury d'au moins 3 membres;
- essayer d'équilibrer le genre, l'âge, les disciplines, les fonctions, parmi les membres du jury;
- essayer d'inclure le lauréat de l'année précédente (dans la mesure du possible)
- essayer d'inclure une personne spécialiste des communications.

Les membres du comité international de MT180 conviendront ensemble de la constitution du jury de la finale internationale en s'efforçant de contribuer à la diversité des profils et en étant attentifs à respecter, dans la mesure du possible, les points évoqués ci-dessus ainsi que les points suivants :

- inclure un membre issu de chaque territoire organisateur représenté au comité international : chaque institution organisatrice pourra proposer un nom et une décision sera prise collégalement par les membres du comité international afin de veiller à respecter l'interdisciplinarité du jury ainsi que la parité entre le milieu universitaire et d'autres milieux;
- inclure une personne de la société civile issue du territoire où la finale internationale est organisée (représentant d'un partenaire, d'un média, du milieu

socioéconomique, etc.). Cette personne sera reconnue pour ses implications sociétales.

- inclure dans la rencontre des membres du jury une personne de l'organisation ou du comité organisateur (pour la finale internationale), afin d'aider les jurés à la bonne compréhension du concours.

Lorsque le lauréat de l'édition précédente de la finale internationale de MT180 est un représentant d'un territoire organisateur, sa présence dans le jury est laissée à la discrétion dudit territoire.

❖ **Animateur :**

L'institution chargée de l'organisation de la finale MT180 devra trouver une personne pour animer la compétition en français. Cet animateur sera chargé de présenter les participants, d'annoncer leur sujet de doctorat non vulgarisé avant chaque prestation et de les encourager.

Il aura la responsabilité d'interrompre une prestation en cas d'incident technique.

❖ **Webdiffusion, médias sociaux et droits à l'image :**

L'institution organisatrice de MT180 est chargée d'assumer les questions de droits à l'image : pour participer, chaque candidat aura signé au préalable une cession de droits à l'image afin que les photos, vidéos et webdiffusion de l'évènement puissent être exploitées sur tous les canaux de communications possibles (sites Internet et médias sociaux, presse, etc.).

Dans la mesure du possible (et particulièrement pour la finale internationale), l'institution organisatrice de MT180 devra prendre les mesures nécessaires pour que la compétition soit diffusée sur Internet, accessible à tous et garantir un réseau WiFi gratuit qui pourrait être offert au public dans la salle de la finale MT180.

❖ **Formations proposées aux doctorants intéressés par le concours :**

Les institutions organisatrices de MT180 sont fortement encouragées à proposer une formation aux doctorants intéressés à participer au concours afin de les aider à préparer leur prestation. Ces formations pourront être données par des spécialistes de la communication ou de la scène. Bien que ces formations soient mises en place spécifiquement autour du concours MT180, il est fortement recommandé d'apporter une attention particulière afin d'éviter le formatage des présentations. Au contraire, l'originalité et la personnalité des participants doivent être encouragées.

Article 5 - Feuille d'évaluation du jury

Photo du candidat	Prénom et nom du candidat Université et territoire du candidat Titre non vulgarisé de la thèse du candidat	
Nom du juge :		
Talent d'orateur (rhétorique et éloquence) et implication À titre d'exemples : - Voix claire et assurée, rythme, fluidité gestuelle; - Présence sur scène, interaction avec le public; - Passion, caractère humain, raconte son expérience, ses succès, ses échecs, humour; - Suscite la curiosité du public; - Intérêt personnel ou lien éventuel avec la société.	Vulgarisation À titre d'exemples : - Langage accessible; - Figures de style (métaphores, etc.), titre et exemples pertinents; - Qualité de la diapositive (si utilisée).	Structuration de l'exposé À titre d'exemples : - Exposé clair de l'objet de la thèse et des recherches menées; - Mise en contexte originale; - Enchaînement judicieux des idées facilitant la compréhension du sujet; - Équilibre entre les différentes parties (introduction, développement, conclusion) de l'exposé.
Note : / 6	Note : / 6	Note : / 6
Commentaires :	Commentaires :	Commentaires :
Coup de cœur : / 2 Point particulièrement exceptionnel laissé à la libre discrétion de l'évaluateur		
		Note finale : / 20